

LA FONDERIE HORNE : La SAGA- (février 2026)- Le Recul ; réflexions et commentaires

Mise en situation:

Récemment, la Direction de la Fonderie Horne a rendu publique sa décision de mettre un terme dans un avenir proche à sa production. De plus, elle a annoncé aussi celle d'abandonner ses engagements d'investir dans l'amélioration de son bilan environnemental et dans ses projets de modernisation de ses installations. Ils étaient nécessaires compte tenu de leur vétusté. Dans un premier temps, cela a été présenté comme étant une décision ferme. Puis au cours de la même journée leurs propos ont été quelque peu modifiés. Quelques heures plus tard, cette annonce publique est apparue être un des éléments faisant partie d'une stratégie de négociation. Depuis quelques mois nous avons assisté à la mise en place de cette même stratégie. Dans le passé, celle-ci s'est toujours avérée gagnante pour leurs actionnaires.

Depuis la création de la mine Noranda et de la fonderie Horne, l'utilisation d'un lobbying intense, de vastes campagnes publicitaires, souvent accompagnées de chantage basé sur la menace de fermeture, tout comme les prétendues limites technologiques et le recours à des experts, choisis et financés par elle, furent périodiquement utilisés avec succès. Ainsi elle met la table pour exiger, puis recevoir des privilèges indus, des autorisations de contourner impunément les règles environnementales en vigueur, ou dans le but d'obtenir des aides financières.

La direction de la Fonderie Horne a pour le moins une façon questionnable de favoriser sa crédibilité.

Peut-on lui faire confiance?

En parcourant l'historique de cette fonderie, nous constatons que cette façon de faire est récurrente. Plusieurs citoyens ont révisé les archives et les publications officielles, souvent obtenues difficilement, grâce à la loi sur l'accès à l'information. Une revue exhaustive de la littérature scientifique concernant les effets sur la santé et ceux sur le développement des jeunes enfants de plusieurs produits toxiques dont le plomb, l'arsenic, le cadmium et plusieurs autres a été effectuée. Les normes considérées sécuritaires ou acceptables ont évolué à plusieurs reprises dans le temps suite aux nouvelles connaissances. Généralement elles sont devenues de plus en plus restrictives. Celles qui nous semblaient sécuritaires auparavant deviennent caduques quelques années plus tard. Cela a été très bien démontré pour le plomb et les normes de plombémie, principalement chez les jeunes enfants, mais aussi pour l'arsenic dans l'eau de consommation. Celle pour l'arsenic dans l'air, correspondant au 15 ng., concerne le développement des jeunes enfants. Elle date de 2008 et son niveau de sécurité est questionnable selon les conclusions de plusieurs études plus récentes. Elle ne tient pas compte de la composante de l'ingestion de particule d'arsenic provenant des sols contaminés. Elle ne tient pas compte de l'exposition concomitante à plusieurs produits reconnus comme étant neurotoxiques pour les cerveaux en phase de développement. Plusieurs sont rejetés dans l'air par la fonderie et se déposent sur les sols. C'est sur ces données que nous avons basé les commentaires contenus dans ce texte.

- Crainte de nature socio-économique pour certains:

Une consternation et une anxiété généralisée ont été provoquées par les propos récents de la Direction de la Fonderie Horne. Ces sentiments sont actuellement omniprésents. Ils touchent principalement les travailleurs de la fonderie et leurs familles ainsi que les sous-contractants et leurs employés et aussi de nombreux commerçants et autres membres du milieu des affaires de Rouyn-Noranda ainsi que les membres des divers organismes ou groupes bénéficiaires de subventions provenant de cette industrie. Un état de panique est chez eux bien présent. Il est pleinement justifié.

S'il s'agit d'une stratégie de négociation, cette forme de prise en otage des employés de la fonderie et de ses sous-contractants, est odieuse car elle menace leur sécurité financière et met à mal leur santé mentale. Ils deviennent une sorte de monnaie d'échange. Ça serait loin d'être une première. En les divisant et en les opposant les uns aux autres, elle affaiblit sciemment la force de l'action citoyenne et sa capacité de faire contrepoids.

-Rien de vraiment réglé:

Devant un gouvernement affaibli et en fin de mandat, face à des partis politiques désorganisés et un conseil municipal nouvellement élu et moins informé, et grâce à l'intérêt récent vis-à-vis les métaux dits critiques, la direction de Glencore et celle de la Fonderie Horne ont jugé le moment propice pour lancer leur ultimatum. Ce fut avec succès. Face à cette prise d'otage, un couteau sur la gorge, la plupart des élus ont accepté rapidement de se plier à leurs exigences. Pris au dépourvu, ils ont accordé facilement le délai de 18 mois exigé, et en plus d'autres concessions dont le bien fondé est pour le moins discutable. Pour sauver la face, ils ont offert à la fonderie un répit de 7 années. Ce répit ne règle rien. Ce n'est pas une réelle vision à long terme. Eux, ainsi que les dirigeants de Glencore et ceux de la Fonderie Horne, tout comme les citoyens, nous savons tous que c'est seulement une façon de pelleter le problème en avant.

La compagnie, consciente de sa puissance et convaincue de pouvoir imposer à nouveau ses propres décisions, reviendra alors avec la même stratégie et le même argumentaire qu'elle sait être gagnante. Je ne vois pas comment le fait de reporter de quelques années les exigences requises pour protéger adéquatement la santé des personnes exposées rendrait plus acceptable pour les actionnaires de Glencore le fait de devoir procéder dans quelques années à d'autres investissements importants. Ils seront nécessaires. À moins d'être persuadé de pouvoir se défilier à nouveau ultérieurement, en quoi investir maintenant serait devenu plus souhaitable? Selon eux, une telle décision n'était pas justifiée il y a quelques semaines. Alors pourquoi ce répit de seulement quelques années rendrait plus logique de tels investissements? Tactiques de négociation!

- Crainte pour leur santé chez d'autres:

D'autre part, une grande inquiétude se manifeste aussi chez de nombreux citoyens qui ont à cœur leur propre santé, celle de leurs enfants et de leurs proches. Le développement des jeunes enfants peut potentiellement être altérée par divers produits toxiques dont principalement le plomb, mais aussi l'arsenic et plusieurs autres contenus dans les rejets toxiques provenant de la fonderie. Ils se sont exprimés clairement et de façon nettement majoritaire lors de la consultation publique gouvernementale précédant la délivrance de

l'autorisation légale de 2023. Déjà ils jugeaient insuffisantes et trop lentes les baisses proposées par le gouvernement. Le non-respect par la Direction de la Fonderie Horne de l'entente menant à cette autorisation et l'incapacité des autorités gouvernementales de la faire appliquer est à leurs yeux catastrophique. Face à un recul évident, ils s'estiment trahis! Cela explique leur amertume.

-Conséquences:

Le risque de répercussions négatives importantes sur la santé financière est bien présent pour de nombreuses personnes. Leur sécurité d'emploi se voit remise en question. Il en est de même pour leur propre santé mentale et aussi pour celle de nombreux citoyens qu'ils soient ou non dépendants financièrement de la fonderie. Les personnes résidant à Rouyn-Noranda, particulièrement celles demeurant relativement près de la fonderie, continueront à voir leur propre santé, celle de leurs proches et celle de leurs enfants être plus à risque de subir les effets néfastes liés à une exposition chronique à divers produits toxiques rejetés par cette industrie. Voilà une donnée qui est non négligeable. La cohésion sociale se voit attaquée de front. La fissure déjà présente qui était apparue depuis quelques années s'élargit. Quel gâchis!

Beaucoup de personnes ont travaillé fort dans le but d'obtenir une amélioration importante de la problématique environnement présente à Rouyn-Noranda; des travailleurs de la fonderie et des consultants, des responsables de la Santé Publique, des élus et de nombreux citoyens sans liens financiers avec la fonderie. Jusqu'à ce jour, en grande majorité, ces derniers n'ont jamais souhaité la fermeture de la Fonderie Horne. Devant l'attitude actuelle de la part de la Direction de la Fonderie Horne et de celle de Glencore, qui récidivent dans l'utilisation de leur vieille stratégie colonialiste, plusieurs citoyens doutent maintenant de la pertinence de maintenir en vie cette vieille fonderie, du moins avec les propriétaires actuels. D'autres ayant comportement plus responsable et plus respectueux seraient peut-être intéressés. Si le gouvernement juge cette fonderie indispensable, faute d'acheteur, il pourrait éventuellement l'acheter ou la nationaliser puisque Glencore prétend vouloir sa fermeture si les autorités gouvernementales ne se plient pas à leurs exigences.

-Un article pertinent:

Frédéric Laurin (professeur à UQTR et chercheur à l'institut de recherche sur les PME) et Hugo Asselin (professeur à UQAT et titulaire de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités) ont publié récemment une lettre d'opinion fort pertinente sur le sujet. (Le Devoir, 5 fév. 2026 : Rouyn-Noranda a-t-elle absolument besoin de la Fonderie Horne pour assurer son avenir?) Ils appelaient les personnes impliquées dans cette problématique à réfléchir et à tenir compte d'une approche scientifique rigoureuse. Ils soulignent plusieurs questions importantes pour lesquelles il n'y a pas de réponse présentement connue. Puisque ces auteurs n'ont pas d'expertise dans le domaine de la santé environnementale, de la santé publique, de la toxicologie et de l'épidémiologie, ils ont peu élaboré sur ces aspects de la problématique. Ils sont conscients que c'est un sujet incontournable parmi l'ensemble des éléments primordiaux à considérer. Suite à la publication de ce texte, Hugo Asselin a été interviewé le 5 février à l'émission de R.C. "Des Matins En Or". Voilà une lecture et une écoute pertinentes et éclairantes.

Remarques:

Suite aux débats déclenchés récemment par l'annonce choc de la Direction de la Fonderie Horne concernant l'avenir de cette fonderie située à Rouyn-Noranda, nous croyons nécessaire que du point de vue scientifique certaines précisions et mises aux points soient avancées et partagées. Face à ce coup de tonnerre, nous observons un état de panique plus ou moins généralisé. Divers commentaires, souvent discordants, souvent orientés et pas toujours bien fondés, ou parfois nettement erratiques, ont été émis récemment par de nombreux intervenants. La direction de la fonderie, des représentants syndicaux, des représentants des milieux de l'industrie minière ou de celui des affaires, ceux d'un groupe de médecins de Rouyn-Noranda, ceux de groupes de citoyens inquiets, et ceux de nombreux journalistes, ainsi que ceux de plusieurs élus issus des divers niveaux gouvernementaux tant provincial que municipal ont pris la parole. Une certaine confusion règne. Un certain recul et plus de rigueur sont indispensables.

Voici quelques faits qui sont clairement établis et vérifiables:

-Du point de vue socio-économique, cette fonderie occupe une place importante à Rouyn-Noranda et au Québec. Sa fermeture éventuelle aurait des impacts majeurs. Tous en conviennent. Est-elle indispensable? Agit-elle de façon responsable à titre de citoyenne corporative ou abuse-t-elle de son pouvoir lié à son statut de multinationale géante?

-Le privilège d'avoir accès à un groupe important d'employés et de sous-contractants expérimentés représente pour elle un avantage incalculable et difficilement remplaçable. Même avec une main d'œuvre dont le salaire serait plus bas, construire une fonderie ailleurs signifierait une baisse importante d'efficacité et aussi probablement du niveau de ses profits. Veut-elle vraiment prendre ce risque?

-La décontamination et la réhabilitation:

Advenant la fermeture de la Fonderie Horne, le coût de la décontamination et de la réhabilitation de leur terrain et ceux extérieurs qu'elle a contaminés ainsi que de l'environnement en général sera imposant. Investir de très fortes sommes pour ne rien produire et ne faire aucun profit est un choix discutable et surprenant.

Constats:

-Depuis de nombreuses décennies, la Fonderie Horne émet impunément de nombreux produits hautement toxiques qu'elle rejette en grande quantité dans l'environnement. Cela a été bien documenté. Elle a profité du manque de rigueur et d'une certaine complaisance de la part des élus et des autorités concernées. Jusqu'à récemment la population peu sensibilisée et mal informée ignorait l'importance de cette problématique. Au cours des dernières années, suite à des pressions citoyennes et grâce à la prise de conscience de certains élus et de nombreux journalistes, de nouvelles obligations contenues dans les dernières autorisations gouvernementales ont été imposées à la Fonderie Horne.

-Par la suite, à cause d'une forte pression, cette fonderie a baissé significativement les niveaux de ses émissions atmosphériques d'arsenic et d'autres polluants. Puisqu'auparavant les niveaux de ses rejets de produits toxiques dont l'arsenic, le plomb, le cadmium et plusieurs autres étaient extrêmement élevés, cette baisse de rejets, bien que relativement importante, demeure nettement insuffisante. Présentement, le niveau d'arsenic mesuré dans l'air est d'environ 40 à 45 ng. Ces niveaux sont moins pires que les 80 ng ou les 120 ng et plus mesurés au cours des deux décennies précédentes. Cependant aucun de ces niveaux ne permet aucunement d'assurer une protection acceptable et suffisante pour la santé.

Suite au rapport transmis en 2004 par le comité interministériel concernant spécifiquement les rejets atmosphériques d'arsenic émis par la Fonderie Horne, une importante baisse aurait dû être accomplie. Ce qui n'a pas été effectué. D'où le rattrapage majeur qui a été amorcé au cours des dernières années et qui reste à être complété. La portion de la baisse totale requise, réalisée à ce jour, était de beaucoup la plus facile et la moins coûteuse à effectuer. Une petite gêne serait souhaitable vis-à-vis de certaines louanges entendues. Le niveau atmosphérique moyen annualisé de 15 nanogrammes par mètre cube d'arsenic, même s'il est éventuellement atteint, ne sera pas suffisant pour être considéré sécuritaire ou acceptable selon les données actuelles de la science. Cela s'avère être contraire aux prétentions erronées véhiculées par la Direction de la Fonderie Horne et par certains experts en toxicologie qu'elle a engagé dans le but de donner du poids à ses dires.

-Le 15 ng ne peut être qu'une étape transitoire et non un but final telle que affirmée clairement par la Direction de la Santé Publique de l'Abitibi-Témiscamingue et par la Direction Nationale de la Santé Publique du Québec et dans les avis de l'INSPQ.

-Ethique :

L'exigence de la direction de la Fonderie Horne d'obtenir la garantie à long terme qu'aucune obligation supplémentaire future concernant l'amélioration de son bilan environnemental est irrecevable. Glencore n'est pas au-dessus de la loi. Jamais un gouvernement qui se respecte ne peut accepter une telle demande. Il y a toujours place à une amélioration progressive lorsque l'on dépasse de 5 fois le niveau maximal toléré et considéré acceptable partout ailleurs au Québec. L'arsenic, le plomb et les autres rejets toxiques rejetés dans l'air de Rouyn-Noranda ne sont d'aucune façon moins dommageables pour la santé des adultes et des enfants résidants dans cette ville, en comparaison avec chacune des personnes demeurant partout ailleurs au Québec. Décider d'arrêter les efforts d'amélioration de son bilan environnemental lorsque le 15 ng. pour l'arsenic correspondant à une des obligations contenues dans l'autorisation ministérielle de 2023 sera atteint ou à partir de 2030 est une conduite non éthique. Cela ne correspond pas à un comportement responsable. Cela va contre l'esprit de la loi et de ses règlements. Une demande en ce sens est irrecevable.

Exemple:

Si par hasard une personne ou encore une maison se situent au centre d'un feu de forêt non contrôlé, dont l'étendue est respectivement soit de 1 km carré ou de 10 km carré ou de 100 km carré les conséquences seront pour eux identiques et aussi catastrophiques d'un scénario à

l'autre. Selon la localisation du feu, la différence est que plus d'individus et plus de maisons risquent d'être brûlés lorsque le feu est plus étendu. Voici une comparaison s'appliquant aux personnes victimes de cancers ou d'autres problèmes de santé occasionnés par l'exposition à l'arsenic et à d'autres produits toxiques. Peu importe les niveaux environnants et les taux d'exposition, les conséquences négatives pour chacune des personnes atteintes, si elles se manifestent ultérieurement, ne seront pas automatiquement d'une gravité proportionnellement différente. En présence de niveaux atmosphériques plus élevés et suite à des taux d'exposition plus élevés, l'incidence de cancers du poumon induit par l'arsenic sera par contre plus élevée. Le nombre de personnes qui développeront ce cancer sera plus grand. Mais la malignité ou l'agressivité, c'est-à-dire la sévérité de chacun des cancers induits ne seront pas directement proportionnels aux taux individuels d'exposition ou aux niveaux atmosphériques.

-Faisabilité; limitation vs compensations:

La fonderie est située au cœur de la ville. Une industrie qui se veut responsable doit continuer ses efforts pour se rapprocher des normes environnementales et doit chercher à les atteindre. Affirmer que cela est techniquement impossible est un argument très facile à avancer mais il n'est pas toujours bien fondé et crédible, surtout lorsque l'on décide de limiter nos efforts. A-t-on demandé à des experts non financés par l'industrie minière de faire une contre-expertise sur le sujet? Toutes les facettes, généralement complémentaires, ont-elles été envisagées. Les gains potentiels s'additionnent.

Face à un réel degré d'empêchement d'atteindre éventuellement les normes en vigueur Québec et au Canada, si une telle limitation est techniquement incontournable, la direction de la Fonderie Horne et les autorités responsables ne devraient-elles pas offrir de justes compensations à toutes les personnes dont la résidence serait située dans un secteur où les niveaux atmosphériques dépasseront encore les limites supérieures inscrites dans ces normes? Un type de compensation pour ceux qui décident de déménager et une autre, différente, annuelle, pour ceux qui choisissent de rester? C'est un comportement responsable qui serait normal lorsque l'on cause des torts ou des inconvénients à nos voisins. Ce principe ne se limite pas uniquement à la zone tampon décrétée par le gouvernement en 2023. C'est une option de dernier recours et elle est non souhaitable en soi et très discutable. Après l'obtention du 15 ng. des améliorations supplémentaires sont encore envisageables.

-Les intrants:

Acceptées ici mais refusées ailleurs, les intrants comportant des concentrations élevées d'arsenic, lors de leur manipulation et de leur traitement, ne produisent-ils aucune augmentation des rejets d'arsenic émis par la fonderie. Par magie, la quantité d'arsenic supplémentaire qu'ils contiennent disparaîtrait tout bonnement. C'est la prétention avancée par la direction de la fonderie. Leur explication ne tient pas la route. Malgré leur affirmation contraire, la quantité d'arsenic et son pourcentage contenu dans le mixage des intrants brûlés est significativement variable d'une journée à l'autre et non constant. Contrairement à toute logique, aux dires de la direction, un meilleur contrôle des intrants (dit sales), puisqu'ils contiennent des pourcentages élevés d'arsenic et autres contaminants toxiques, n'aide aucunement à abaisser ses rejets. De forts doutes persistent.

Pour illustrer notre propos et mieux comprendre, faisons l'hypothèse suivante même si elle n'est pas réaliste dans le cas d'une fonderie de cuivre. Si une fonderie manipule et traite uniquement que des minéraux et autres produits ne contenant aucune forme d'arsenic, elle ne produirait alors aucun rejet et aucune émission contenant de l'arsenic. Les minéraux d'où le cuivre est extrait contiennent généralement une certaine quantité d'arsenic sous différentes formes chimiques. La quantité en proportion varie selon la provenance. Les intrants dits verts sont ceux qui contiennent des petits pourcentages d'arsenic et autres produits toxiques. Ils sont acceptés universellement dans les fonderies de cuivre œuvrant dans le monde contrairement à ceux dits sales qui contiennent des pourcentages plus élevés.

-La décontamination des sols:

Une réhabilitation des terrains dont la contamination dépasse les normes a été demandée à plusieurs reprises depuis 2019 par la Direction de la Santé Publique. Cela peut se faire rapidement et ne nécessite aucune technologie sophistiquée. Malgré cela, le nombre de terrains traités depuis 2019 est relativement limité et le rythme annuel est lent. C'est pourtant une façon facile et rapide de diminuer une des composantes dans la problématique de la contamination chronique à l'arsenic et au plomb, celle par ingestion. Cette voie d'intoxication chronique est chez les jeunes enfants une source supplémentaire significative. De plus, ils sont particulièrement vulnérables à la toxicité de ces produits. Elle s'additionne à la toxicité des rejets toxiques inhalés. Pourquoi cette réticence à procéder plus rapidement.

-Les minéraux dits critiques:

L'importance des minéraux critiques est un sujet à la mode dans le contexte des changements climatiques. Elle est réelle. La direction de la Fonderie Horne utilise habilement cet argument. Cependant elle et Glencore ne sont pas particulièrement exemplaires dans la manifestation de leurs prises de consciences environnementales. Leurs implications respectives dans la filière du cuivre est importante, mais Glencore est encore très impliqué dans celle du charbon qui est une source extrême de pollution. Elle ne renonce pas aux profits qu'elle engrange dans cette dernière.

Chacun des pays doit-il obligatoirement développer des filières internes d'extraction et de production de chacun de ces minéraux pour se tailler une juste place dans le monde à venir? Est-ce faisable? Est-ce indispensable? Est-ce vraiment utile?

-Études scientifiques crédibles à venir;

Suite à une demande gouvernementale, de nombreux projets d'études scientifiques dirigés par des chercheurs universitaires reconnus, aucunement financés par la fonderie, ont été proposés pour mieux cerner la problématique environnementale spécifique présente à Rouyn-Noranda et les impacts qui y sont reliés. Plusieurs devraient être réalisés sous peu et être complétés dans les prochaines années. En collaboration avec l'ONICSE, les études seront sélectionnées selon les critères du FRQ (Fonds de recherche du Québec) et financées par lui et aucunement par la Fonderie Horne ou par Glencore.

-Les élus, nos représentants:

Beaucoup d'opinions et d'affirmations ont été véhiculées sur les impacts négatifs potentiels liés à une fermeture hypothétique de la Fonderie Horne. Les impacts négatifs sur la santé et sur l'environnement provoqués par un non-respect des obligations reliées à l'autorisation ministérielle de 2023 ou par cette demande de prolongation à long terme des niveaux intérimaires d'exigences liés à cette dernière, n'ont pas reçu une attention suffisante dans le débat actuel. Cette demande est caractérisée par le fait qu'aucune obligation d'amélioration ultérieure ne puisse être imposée par les autorités gouvernementales concernées. Ce n'est que sur le bout des lèvres que nos décideurs locaux et nationaux ont parlé vaguement des problèmes de santé reliés à l'émission dans l'environnement de nombreux produits très toxiques d'origine industriel et cela à des niveaux nettement supérieurs à ceux qui sont autorisés partout ailleurs au Québec et au Canada. Pour faire bonne figure, ils prétendent désirer et favoriser un juste équilibre entre l'aspect socio-économique et la santé. Dans les faits, la teneur de leurs propos ne reflètent aucunement un tel équilibre, bien au contraire. Récemment, l'aspect socio-économique capte toute leur attention. Tel que prévu, cela convient parfaitement à la Direction de la Fonderie Horne et à celle de Glencore et probablement à certains élus obnubilés par les aspects strictement socio-économiques immédiats.

À travers les autorisations ministérielles qu'ils décident ou non d'accorder, nos élus de divers paliers deviennent coresponsables des conséquences positives ou négatives qui en découlent, autant sur le plan socio-économique que sur celles liées à la santé de chacun des individus au sein d'une communauté. C'est une énorme responsabilité. Suite au haussement de ton de la part de la direction de la Fonderie Horne et de celle de Glencore, combien d'entre eux refusent de se soumettre docilement à leur exigences?

Les avis de la Santé publique tant régionale que nationale sont clairs et ils recommandent une baisse plus importante et plus rapide des émissions polluantes émises par la fonderie. Ont-elles été sérieusement prises en considération?

Devant une problématique difficile ayant plusieurs impacts majeurs et diverses conséquences aucunement négligeables, vouloir tourner la page rapidement avant même que les résultats soient connus et sans proposer de solutions satisfaisantes est utopique. Est-ce vraiment un comportement responsable ou une simple abdication et une fuite? Sauter directement au chapitre suivant sans avoir pris la peine de terminer le précédent est risqué. L'effet obtenu sera-t-il celui souhaité ou son contraire?

Suite à cette menace qui les touchent personnellement, réassurés dans l'immédiat, plusieurs applaudiront. Nous les comprenons. Ils jugent comme étant courageuse la décision du conseil municipal. D'autres, aussi nombreux, jugeront les membres du conseil de pleutres ayant un comportement servile. Mais à long terme les seuls vrais gagnants seront les actionnaires de Glencore et les dirigeants de la Fonderie Horne. Ces derniers peuvent espérer recevoir des bonus substantiels ou des promotions tandis que les premiers verront leurs profits maximisés du moins à court terme.

-Réalité dérangeante::

Nonobstant de belles qualités et malgré une prise de conscience collective au cours des dernières années, la ville de Rouyn-Noranda restera probablement l'une des villes canadiennes parmi celles les plus polluées par l'industrie. Ce fait est maintenant largement connu. Son attractivité continuera dans le futur à être mise à mal. À moins que...

-Refus et délais indus:

La direction de la Fonderie Horne refuse catégoriquement de soumettre un plan d'amélioration continue tel qu'exigé dans l'autorisation ministérielle de 2023. Cette autorisation ministérielle est en concordance à ce qui est prévu dans la loi et les règlements. Ne s'est-elle pas engagée de respecter l'entente qu'elle a conclu menant à l'autorisation ministérielle de 2023 ? Maintenant elle fait volte face et elle décide de passer outre à ses engagements. Elle cherche à se délester de ses obligations. Adieu AERIS, sa propre création dont elle a tant vanté les mérites sur toutes les tribunes. Ses tergiversations et la procrastination dont elle a fait preuve rendent maintenant impossible l'atteinte du 15 ng dans les délais prévus.

-Avantages financiers:

Elle demande un délai de 18 mois pour compenser son retard à investir les 300 millions requis ou les 500 millions qu'elle prétendait vouloir investir dans la réalisation du projet AERIS, ou bien le milliard que maintenant elle prétend vouloir investir pour se moderniser. Ces argents, selon l'hypothèse d'avoir été placés à un taux d'intérêt annuel de 5.6%, rapporteront respectivement 25 millions ou 42 millions ou 84 millions de profit supplémentaire en 18 mois. Ce taux de 5.6% est très conservateur, dans la dernière année de nombreux placements rapportaient le double. C'est une belle récompense pour ne pas respecter ses propres obligations liées à l'attestation ministérielle de 2023. Au Québec, ne pas respecter ses engagements et ses obligations devient payant! Où sont les pénalités? Quel est le message que nos élus veulent transmettre aux compagnies multinationales et autres géants de l'industrie? Sans la moindre gêne, la direction de la Fonderie Horne réclame maintenant une importante participation financière gouvernementale supplémentaire. Quel culot!

-Dédommagement?:

Les personnes demeurant à Rouyn-Noranda respireront au cours de cette période supplémentaire de 18 mois les produits toxiques émis par la fonderie à des niveaux atmosphériques nettement plus élevés qu'il se devait selon l'autorisation. Seront-elles dédommagées pour ces 18 mois de retard? Un montant minimal de \$2.50 par jour pour chacun des adultes et de 3 à 4 fois plus pour chacun des enfants demeurant dans la partie urbaine de Rouyn-Noranda auraient dû être proposés par la fonderie et exigé par les autorités concernées selon moi pour compenser les inconvénients liés aux 548 jours de retard. Les adultes et les enfants qui demeurent dans les secteurs de la ville où les niveaux sont actuellement plus élevés que le 15 ng. prévu dans l'autorisation ministérielle de 2023 devraient recevoir respectivement au moins le triple. Les enfants sont plus vulnérables à une exposition chronique d'arsenic. Le seuil maximal intérimaire est de 15 ng.. Il a été établi par rapport aux enfants et aux bébés à naître que une période de 18 mois est plus que suffisante pour nuire aux développement de certains jeunes enfants et pour augmenter les risques pour certains autres

de développer éventuellement une maladie ou un cancer lié à l'arsenic, concomitamment ou non à d'autres produits toxiques ou neurotoxiques

Le répit supplémentaire de plusieurs années, sans obligation d'amélioration, accordé à la fonderie, sera-t- il accompagné de dédommagement supplémentaire? Rien à date ne semble prévu en ce sens. Verrons nous apparaître un autre recours collectif impliquant probablement des sommes nettement supérieures?

-L'acceptabilité sociale:

L'acceptabilité sociale, exprimée la dernière fois à l'automne 2023 lors de la consultation publique gouvernementale, allait clairement dans le sens d'une baisse plus rapide et plus importante de ces rejets industriels de produits hautement toxiques. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas d'acceptabilité sociale présente ici pour appuyer ou justifier les demandes et exigences actuelles contenus dans l'ultimatum lancé par la direction de la Fonderie Horne. L'acceptabilité sociale est peut-être acquise pour ceux qui bénéficient financièrement de la fonderie et pour leurs proches. Une certaine forme de conflit d'intérêt est présente. Pour la majorité des autres, elle est probablement loin d'être acquise. Prétendre le contraire serait malhonnête. Cette dichotomie élargit davantage la brisure récente qui divise les citoyens de Rouyn-Noranda. Ainsi le pouvoir relatif des citoyens se trouve affaibli par cette absence de cohésion. Pourra-t-elle éventuellement être réparée? L'acceptabilité sociale ne se doit d'être sondée qu'après s'être assuré que les personnes concernées aient eu facilement accès à l'ensemble des informations pertinentes pour guider leurs jugements. Ce qui est rarement le cas face à des annonces catastrophiques qui entraînent un climat de panique.

-Plus de 20 ans de retard:

Les travaux envisagés présentement par la fonderie auraient facilement pu être effectués depuis au moins deux décennies. Imaginez les montants accumulés correspondant à un placement selon un taux d'intérêts simples(ce qui équivaut au moins à la somme totale de l'argent non investie à cette époque comme cela aurait dû être fait) ou selon à un taux d'intérêt composés (ce qui équivaut au moins au double de la somme totale non investie) découlant de l'argent qui aurait dû être investi suite au dépôt du rapport interministériel de 2004. Ce rapport concernait les produits toxiques dont l'arsenic émis par la Fonderie Horne! Le problème était bien identifié. Les constatations et les recommandations étaient claires et précises. Elles n'ont jamais eu de suite cependant. Elles sont encore très pertinentes. Les travaux envisagés par la direction de la Fonderie Horne et ceux réalisés récemment étaient tous réalisables à cette époque et ils avaient été suggérés. Il n'y avait pas de réels obstacles technologiques. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour décider de les réaliser? Il est vrai que les divers gouvernements de l'époque et ceux qui l'ont suivi n'ont pas eu le courage jusqu'à récemment d'imposer des correctifs majeurs à la Fonderie Horne.

-Prise de conscience collective:

Ce n'est que suite à l'étude de biosurveillance de 2018 auprès des jeunes enfants demeurant dans le quartier Notre-Dame et celles qui ont suivi qu'une prise de conscience collective s'est progressivement amorcée pour se concrétiser à l'automne 2022. Suite à l'incontournable

pression citoyenne et médiatique, et après avoir consulté la direction de la Fonderie Horne et aussi la Direction Nationale de la Santé Publique, les autorités gouvernementales concernées ont imposé à la fonderie d'accomplir les améliorations contenues dans l'autorisation ministérielle.

-Le "Bruit de Fond":

Dans les dernières années nous avons lu ou entendu différentes affirmations qui devaient prétendument correspondre à un niveau atmosphérique dit de base ou "bruit de fond" pour l'arsenic advenant l'absence hypothétique d'activité à la fonderie. Nous avons été exposé à des versions variables et divergentes, même parmi celles affirmées au cours des dernières années par la direction de la Fonderie Horne. Elles ne semblent pas être basées sur des données solides et elles se révèlent souvent non fondées. Les divers chiffres avancés ont grandement varié. Selon la localisation de la station retenue et compte tenu de la force du vent et de sa direction, les lectures quotidiennes peuvent être extrêmement variables. Au cours de la dernière année, en période de production, des lectures correspondant à des niveaux aussi bas que 0 ou 1 ng par mètre cube ont été mesurées près de la fonderie et à d'autres occasions, à la même station, des niveaux de plusieurs centaines de ng. ont été enregistrés.

Au Québec et au Canada, dans chacune des villes de grosseur comparable à celle de Rouyn-Noranda, le niveau atmosphérique moyen annualisé d'arsenic est d'environ 1 ng mètre cube lorsqu'elle n'abrite pas d'industrie particulière émettrice. Ces dernières sont relativement rares au Québec. Suivant l'hypothèse selon laquelle la mine Horne et la Fonderie Horne n'auraient jamais existé, c'est le niveau qui devrait être mesuré à Rouyn-Noranda et qui devrait correspondre à son réel "bruit de fond". Alors, cette mine et cette fonderie n'auraient jamais contaminé l'air, les sols et l'eau environnant. La présence d'un bruit de fond plus élevé, mesuré lorsque la fonderie n'est pas en opération de production, démontre tout simplement que la Fonderie Horne n'a pas réhabilité suffisamment l'environnement qu'elle a elle-même contaminé et qu'elle ne contrôle pas adéquatement la contamination de son propre terrain, de ses bâtiments, de ses parcs à résidus. À cause de l'effet éolien et de la circulation des véhicules, il se produit une remise en suspension dans l'air des particules présentes sur les sols contaminés. Ces produits toxiques, dont l'arsenic, sont présents dans les poussières. Par la suite, ces petites particules sont transportées plus loin par le vent. La fonderie a encore du travail à faire pour corriger cette situation.

-Les normes :

Le niveau atmosphérique moyen annualisé de 3 ng par mètre cube, choisi comme norme québécoise comme étant la limite supérieure acceptable pour l'arsenic, est basé avant tout sur l'ensemble des niveaux mesurés récemment au Canada et au Québec. Dans toutes et chacune des grandes villes du pays, les niveaux mesurés sont inférieurs à 3 ng, généralement plus près de 2 ng, tandis que dans les petites villes ils sont près de 1 ng, à la campagne ils sont nettement plus bas. Donc presque la totalité des québécois et des canadiens respire un air dont le niveau atmosphérique d'arsenic moyen annualisé est inférieur à 3 ng par mètre cube, sauf ici à Rouyn-Noranda. C'est à partir de l'ensemble de ces mesures que le niveau atmosphérique moyen annualisé considéré comme acceptable a été déterminé, parce qu'il est facilement

atteignable. Du point de vue de la Santé Publique ce niveau n'est pas idéal, loin de là. C'est un niveau encore problématique pour la santé, mais moins. Il est actuellement difficile techniquement de l'abaisser davantage partout au pays, même si cela serait souhaitable. Cela serait extrêmement coûteux. Même CCR situé à Montréal Est, appartenant à Glencore, a été obligé de réduire ses émissions d'arsenic dans l'air pour se conformer à cette norme qu'elles dépassaient auparavant puisqu'elle atteignait 6 ng. Aucune industrie ailleurs au Québec n'est autorisée à dépasser cette norme maximale de 3 ng. La Fonderie Horne est l'unique exception.

Il est vrai qu'en Europe et dans plusieurs pays la norme correspond à un niveau atmosphérique moyen annualisé de 5 ou 6 ng. par mètre cube d'arsenic. Cela s'explique par l'utilisation abondante du charbon pour produire de l'électricité et pour le chauffage. La combustion du charbon produit d'abondantes émissions d'arsenic et autres polluants dans l'air. Cela provoque alors une augmentation significative des taux considérés comme "bruit de fond" mesurés dans ces villes et dans ces pays. Compte tenu des difficultés à s'approvisionner avec d'autres sources d'énergie et des coûts engendrés, plusieurs pays tolèrent ce type de production d'énergie. La plupart cherchent progressivement à restreindre l'utilisation du charbon à cause de l'importance de la pollution engendrée. Leurs dirigeants sont bien conscients que l'acceptation d'une norme maximale plus élevée que celle du Québec ou du Canada engendre plus de problèmes de santé et qu'elle est moins sécuritaire. Ici au Québec nous avons la chance d'avoir accès plus facilement et en abondance à l'hydroélectricité. Ici l'utilisation du charbon comme source d'énergie a été abandonnée. Cela nous permet d'avoir des normes plus sécuritaires, mais non idéales.

-Les biomarqueurs; un faux problème!

Suite à une exposition chronique à un produit toxique, lorsque sa présence est dépistée dans un biomarqueur donné, il est important de souligner que le taux mesuré dans ce biomarqueur n'indique rien d'autre que sa présence. En comparant deux populations distinctes, l'une plus exposée, l'autre moins ou non exposée, selon le choix du biomarqueur sélectionné, il est parfois possible de souligner des différences significatives liées aux divers degrés d'exposition et aussi, dans certains cas, d'indiquer des différences d'imprégnation. En toute logique, en présence d'une différence marquée d'exposition, un biomarqueur sélectionné qui reflète cette différence est souvent un choix préférable, particulièrement lors d'une exposition chronique et plus encore lorsque les taux sont très variables d'une journée à l'autre. À Rouyn-Noranda c'est le cas pour l'arsenic. La direction de la Fonderie Horne a favorisé systématiquement une désinformation sur le sujet. Elle a cherché à semer la confusion et ainsi à miner la crédibilité des responsables de la Direction de la Santé Publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

Suite à une exposition chronique, pour chacune des personnes considérées individuellement, la présence à des taux divers ou l'absence d'arsenic dans le sang, dans l'urine, dans les cheveux, dans les ongles d'orteils ou dans ceux des doigts, ne prouvent aucunement ni la présence ni l'absence d'une causalité certaine en regard à divers problèmes de santé qui pourrait potentiellement être occasionné par ce produit toxique. Pourtant certains semblent être capables d'affirmer l'absence significative de risques, tout en négligeant de s'appuyer sur de véritables démonstrations scientifiques reconnues, appropriées et crédibles. Ces mesures de

produits toxiques au sein de divers biomarqueurs servent généralement soit lors d'études épidémiologiques où sont comparés entre-eux différents groupes ou populations, soit pour un suivi de contrôle des travailleurs exposés ce qui relève du domaine précis de la santé au travail, soit au dépistage d'un empoisonnement aigu lorsque suspecté. Ainsi la mesure de l'arsenic urinaire prélevée après quelques jours de travail sert à estimer chez les travailleurs leur degré d'exposition récente. Ce qui permet de décider quelles sont les mesures nécessaires à prendre lorsque des dépassements selon les normes établies ont été mesurés. Critiquez le choix des ongles à titre de biomarqueur et prétendre que l'urine est préférable n'est pas pertinent. Cela sert seulement de manœuvre de diversion qui a pour but de discréditer les professionnels de la Direction de la Santé Publique de l'Abitibi-Témiscamingue et par le fait même mettre en doute la pertinence de leur avis. Attendez-vous à une récidive lors de la publication des études que la direction de la Fonderie Horne a commandé auprès d'experts qu'elle a elle-même sélectionnés et payés. Ils sont affiliés à l'industrie minière et leurs rapports sont souvent biaisés. Ils se doivent de répondre à la commande spécifique de leur client.

-Conclusion:

Je suis un citoyen de Rouyn-Noranda depuis de nombreuses décennies. Jusqu'à récemment, j'étais fier d'habiter dans cette ville à cause de son dynamisme, de sa diversité culturelle, de la place qu'occupe l'éducation et les services, du respect mutuel entre ses habitants et de sa proximité avec la nature. Jusqu'au début de 2019, ignorant l'importance de la problématique environnementale liée à la pollution industrielle spécifique présente ici, je croyais naïvement que c'était un des meilleurs endroits au Québec où vivre. J'ai désenchanté quelque peu par la suite. Suite à la prise de conscience collective progressive de la part de ses citoyens et des élus et grâce à l'implication de plusieurs, nous avons pris notre destin en main. Des changements positifs en ont résulté, bien que insuffisants. Mon sentiment d'appartenance et de fierté ont grandi. Je suis un citoyen de cette ville (Rouyn-Noranda). Récemment, elle a été capable d'identifier le grave problème de pollution qui la touche spécifiquement et de l'admettre. Avec l'ensemble de ses citoyens elle a cherché à avancer vers sa résolution. De nombreuses personnes dont des élus ont travaillé fort en ce sens. Comme de nombreuses autres personnes, j'ai décidé de m'impliquer dans le but de favoriser une plus grande sensibilisation collective et ainsi aider à la mise en place de solutions satisfaisantes. Des améliorations significatives ont eu lieu et d'autres plus importantes avaient été annoncées. D'autres devaient suivre par la suite.

Aujourd'hui, face au recul, je suis beaucoup moins fier de ma ville. Je déplore l'effacement et la mollesse dont a fait preuve récemment le Premier Ministre du Québec et ses ministres de l'environnement et de la santé, les deux étant nouvellement en place et elles connaissaient peu le dossier, ainsi que la majorité des membres du conseil municipal face à cette multinationale. Comme plusieurs, aujourd'hui j'éprouve un certain sentiment de gêne face à leurs comportements et à celui de certains groupes représentant des personnes influentes dans cette ville dont plusieurs semblent en conflit d'intérêt potentiel. Je n'ai pas le cœur à la fête même si c'est le centième anniversaire de ma ville. J'ai mal à cause de ma ville dont j'éprouve maintenant pour la première fois une certaine honte. Chers concitoyens, je vous souhaite un rétablissement éventuel et un début de réconciliation. Certains diront que ceux qui ne sont pas

contents n'ont qu'à quitter pour s'établir ailleurs. Si cela se réalisait, Rouyn-Noranda ferait probablement face à un grand vide car nous sommes nombreux.

Malgré ma déception, je crois qu'avec l'apport des connaissances scientifiques actuelles et celles à venir et grâce à l'implication citoyenne nous connaissons éventuellement un milieu de vie plus sain, harmonieux, agréable et prospère où il fait bon de vivre. Je constate que l'échéancier s'allonge. Il ne faut surtout pas baisser les bras et se décourager. Des pas significatifs ont été faits, ils sont insuffisants. C'est une première étape. Il faut éviter de se déchirer entre nous et nous devons demeurer respectueux envers les personnes qui actuellement ne partagent pas nos points de vue. Nous avons besoin de leur collaboration pour construire notre futur. Éventuellement nos points de vue, bien que divergeant actuellement, pourront se rapprocher.

L'évolution des connaissances, fondées sur la science, nous aidera à construire un avenir meilleur pour Rouyn-Noranda et ses citoyens. Je l'espère. Ainsi un meilleur équilibre entre les aspects sociaux, économiques, culturels et santé pourra être créé et devenir plus consensuel. C'est pourquoi, à titre de citoyen participant, je collabore avec divers groupes de chercheurs universitaires qui ont proposé des projets d'études liés à la problématique environnementale présente à Rouyn-Noranda. De plus, je participe au conseil scientifique de l'ONICSE (Observatoire national sur les incidences des émissions de contaminants sur la santé et l'environnement) intégré au sein de l'UQAT (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue) à titre aussi de citoyen participant.

Une collaboration de l'ensemble de la communauté est souhaitable et sera utile pour élargir l'ensemble des connaissances scientifiques s'appliquant spécifiquement à nous. La collaboration de beaucoup de personnes, travailleurs à la fonderie et leur famille tout comme beaucoup d'autres citoyens demeurant dans divers quartiers de la ville, sera sollicitée. C'est un beau défi qui se veut rassembleur. Suite à la première sélection des projets d'étude, de plus amples informations seront transmises à la population. Ces diverses études scientifiques réalisées ici, seront complémentaires les unes aux autres et seront réalisées par divers groupes de chercheurs universitaires reconnus. Par leurs niveaux d'indépendance et à cause de l'absence de conflit d'intérêt, ces études seront très utiles pour guider les autorités concernées ainsi que les personnes concernées dans leurs décisions respectives qu'ils auront à prendre dans le futur. Selon les résultats observés, ces études aideront à réassurer les citoyens de Rouyn-Noranda ou au contraire confirmeront le bien-fondé de leurs craintes. Elles seront une source de soulagement ou au contraire de motivation supplémentaire, tant individuellement que collectivement, dans leurs choix et leurs actions futures: une simple soumission pour certain, un aveuglement volontaire pour d'autre, ou une mobilisation collective pour plusieurs ou une fuite devant le danger pour quelques autres. Selon les résultats obtenus, des atouts supplémentaires seront ou non apportés aux recommandations émises par la Direction de la Santé Publique de l'Abitibi-Témiscamingue et à celles provenant de la Direction Nationale de la Santé Publique. Elles peuvent aider à abaisser les préjugés dans un sens ou l'autre. Elles peuvent être utiles pour enlever éventuellement certaines oeillères et certains déniés de part et d'autre lorsque présents et ainsi favoriser une meilleur cohésion sociale.

Pierre Vincelette,
pédiatre et néonatalogiste, retraité
citoyen de Rouyn-Noranda depuis 5 décennies,